La Gazette du Pays d'Ouche

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUMESNIL

N° 5 - 1er trimestre 2012

La fusion des communautés de communes de Beaumesnil et de Broglie n'aura pas lieu

Il n'y aura pas de fusion entre les communautés de communes de Beaumesnil et de Broglie, tel est le résultat du vote de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui s'est réunie le 12 décembre dernier en présence M. Dominique Sorain, le nouveau préfet de l'Eure, qui a pris ses fonctions le 24 octobre 2011.

En effet la CDCI, représentative des élus du département - suivant en cela le vote négatif de trente-neuf des quarante communes concernées -, a voté à l'unanimité un amendement au schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) supprimant cette proposition de fusion faite en avril 2011 par Mme Fabienne Buccio, la précédente représentante de l'Etat dans le département de l'Eure.

Cette décision met fin à un projet que nous avons dénoncé dans ces colonnes comme étant trop précipité, ne correspondant pas aux besoins de services publics de la population du canton, et, par ailleurs, insuffisamment étayé budgétairement.

Reconnaissons toutefois que la mutualisation des services et des moyens entre communautés de communes permet de répondre à un certain nombre de nos besoins ; c'est ce que nous faisons déjà dans plusieurs domaines, par exemple pour les déchets ménagers (enlèvement, tri, déchèterie, recyclage) ou l'aide à la rénovation de l'habitat (OPAH). Aussi, comme le recommande un amendement de la CDCI, nous allons poursuivre les efforts engagés pour le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale.

Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale a fait l'objet de l'arrêté D2/B2/11-51 signé le 28 décembre 2011 par le préfet de l'Eure. Il est consultable sur le site Internet de la préfecture (www.eure.gouv.fr).

En outre, le SDCI a décidé de regrouper dans deux structures la dizaine de syndicats d'eau desservant les communes de l'aire géographique de Bernay *(voir page 3)*. ■

Actualité de la 3CB

Historique et explications sur le traitement

Depuis le 1er janvier 2006, la loi sur l'eau de 1992 impose aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonomes ou non collectives. Ces contrôles ont pour objet de prévenir tout risque sanitaire, de limiter l'impact environnemental et, ainsi, de participer à l'effort national de protection de la ressource en eau. Selon l'article 1 de la loi, *« l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »*

Des textes plus récents – loi sur l'eau de décembre 2006, arrêtés du 22 juin 2007 et du 7 septembre 2009, loi Grenelle 2 de juillet 2010 – ont intégré cette règlementation déjà ancienne et y ont apporté de nombreuses modifications.

Il existe deux modalités d'assainissement de l'eau :

– **L'assainissement collectif.** Il s'agit d'un réseau public qui concentre les eaux usées dans un réseau « tout à l'égout » qui les mène à un site de traitement, la station d'épuration. Ce type d'assainissement concerne les habitations des centres bourgs de La Barre-en-Ouche et de Beaumesnil ; leurs propriétaires ont dû financer leur raccordement au réseau et doivent régler une redevance basée sur leur consommation d'eau.

Cette compétence est exercée par les communes de La Barre-en-Ouche et de Beaumesnil. A titre d'information : pour une habitation située à La Barre-en-Ouche consommant 108 m³ d'eau par an, il faut régler, en plus de la facture d'eau, une redevance annuelle d'assainissement, appelée « facture d'eau rejetée », de 174,74 euros. Cette redevance sert à l'entretien et à la rénovation du réseau ainsi qu'au fonctionnement des services.

– **L'assainissement non collectif.** Il s'agit d'une installation privée liée à une habitation (ou un à groupe d'habitations) en mesure de traiter les eaux usées. Les systèmes d'assainissement non collectif (ANC) sont toujours constitués de plusieurs parties : le prétraitement, le traitement, l'exutoire. Selon son ancienneté, l'installation peut se présenter de manière différente (fosse septique, bac dégraisseur, filtre à pouzzolane, épandage). L'important est qu'elle soit bien dimensionnée, entretenue régulièrement et en bon état de fonctionnement.

La création du SPANC de la 3CB

La raison d'être des textes réglementaires est de vérifier que ces systèmes fonctionnent et d'organiser le contrôle de leur bon fonctionnement dans le temps. Pour cela ces textes donnent des compétences aux collectivités locales, certaines obligatoires, d'autres facultatives. Les compétences obligatoires sont les suivantes :

1/ Etablir les plans de zonage des assainissements dans chaque commune ; pour la 3CB, ces plans ont été réalisés par la société SOGETI en 2000 (ils sont consultables en mairie).

2/ Créer un service public d'assainissement non collectif (SPANC). La date butoir de création des SPANC était 2005. Le nôtre l'a été dès 2004. Une réunion publique de présentation de ce service et de ses modalités de fonctionnement a été organisée dans chaque commune fin 2005, date à laquelle un règlement a été établi et voté par le conseil communautaire. Il a été modifié en 2009.

Comment fonctionne notre SPANC ?

Le rôle du SPANC, comme on vient de le lire, est de réaliser les contrôles obligatoires imposés par la loi sur l'eau de 1992. Le canton de Beaumesnil compte environ 2 200 habitations à assainissement non collectif (ANC) et la 3CB gère cette compétence, qui lui a été déléguée par les communes.

Il existe quatre sortes de contrôles obligatoires :

– **Le contrôle initial ou diagnostic.** Il a pour objet de réaliser un état des lieux du système d'assainissement existant. Toutes les installations devront être contrôlées au moins une fois avant le 31 décembre 2012. Il doit permettre de vérifier que le système n'est pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution du milieu naturel ou d'autres nuisances.

Il permet de repérer les défauts de conception et l'usure ou la détérioration des installations, d'apprécier les nuisances éventuelles engendrées par des dysfonctionnements et d'évaluer si le système doit faire l'objet de travaux de réhabilitation. Il donne lieu à un rapport, transmis au propriétaire, établissant, si nécessaire, la liste des travaux à effectuer, sachant que ceux-ci ont d'abord pour objet de remédier à des pollutions pouvant avoir des conséquences dommageables pour le voisinage ou l'environnement. Les travaux demandés doivent donc rester proportionnés à l'importance de ces conséquences.

– Le contrôle de bon fonctionnement. Il comprend une visite de l'installation par un technicien qui évalue le niveau des boues et s'assure que les vidanges ont bien été faites. Ce contrôle a lieu à une fréquence que décidera le conseil communautaire, avec, selon la loi, un maximum de dix ans.

– Le contrôle du neuf. Le SPANC est en relation directe avec les mairies pour l'instruction des permis de construire.

des eaux usées

– Le contrôle de cession immobilière. Il doit être effectué à la demande du notaire lors d'une vente si le contrôle de diagnostic a plus de trois ans. Ce document est obligatoire depuis le 1er janvier 2011.

Gestion et financement

Il existe plusieurs manières de gérer un service public. Après une phase de test où quelques centaines de diagnostics ont été réalisés en régie directe, nous nous sommes rendu compte que nous ne pourrions pas réaliser la totalité des diagnostics avant la date fatidique du 31 décembre 2012 imposée par la loi. Le conseil communautaire a donc opté pour un mode de gestion mixte : d'une part, un technicien ayant mission de gérer le service, conseiller et accompagner les usagers ; d'autre part, un prestataire privé sous contrat réalisant les contrôles. Après appel d'offre, c'est la société Véolia qui a été retenue parmi les trois candidats ayant soumissionné. C'est à cette société que beaucoup d'entre vous ont eu à faire ces derniers mois. Ce système permet une grande souplesse avec un coût maîtrisé.

Le budget du SPANC doit être autonome. Ses dépenses n'étant pas couvertes par un impôt, les charges du service sont donc assurées par les usagers de l'assainissement non collectif. La règlementation précise que le financement doit s'effectuer après les contrôles obligatoires. Sur notre territoire, depuis 2008, la redevance annuelle de 24 € par installation équilibre le budget en recettes. Elle comprend la réalisation du diagnostic par le prestataire ; s'y ajoute le fonctionnement du service – liste des habitations à vérifier, plan de situation, recherche des propriétaires, lettre d'avis –, ainsi que le traitement aval – rédaction et envoi du rapport, tenue d'une base de données informatisée, facturation via la perception.

Après l'étape diagnostic, des contrôles de bon fonctionnement devront être réalisés à une fréquence restant encore à déterminer. Ils auront un coût qui sera financé par le paiement par l'usager (propriétaire ou locataire) d'une redevance après prestation. L'évolution du service pourra faire varier le montant de la redevance, par décision du conseil communautaire. Il en sera de même pour le suivi des réhabilitations dont la conception et la réalisation devront être contrôlées par le SPANC.

Cette loi a été discutée en son temps par nos parlementaires lors de son vote. Aujourd'hui l'obligation de notre collectivité est d'appliquer la loi avec toute la bienveillance de nos services. L'objectif commun est d'utiliser l'eau avec économie et de la restituer au milieu naturel en limitant au maximum son empreinte sur l'environnement.

➢ **Informations complémentaires :**
Céline Laforse, chargée du secteur « environnement » à la 3CB.
02 32 44 88 80 ou environnement@cc-beaumesnil.com.

En résumé

Chanvre : mise en œuvre du pôle d'excellence rurale

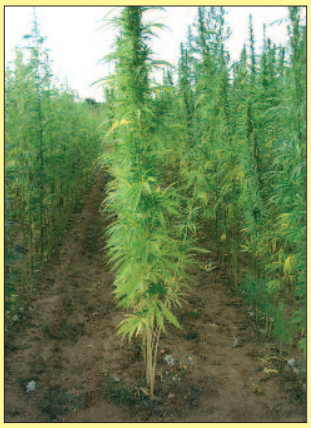

La mise en œuvre du pôle d'excellence rurale (PER) chanvre que nous avons évoquée dans nos numéros précédents est une occasion de diversification pour notre agriculture locale, à qui elle offre la possibilité de valoriser sa production (chanvre, lin) en participant au développement durable.

Les acteurs sont connus, ils ont confirmé par écrit leur engagement concernant ce projet. Il s'agit : du groupement des producteurs de chanvre de l'Eure ; de la coopérative de teillage de lin du Neubourg, qui réalisera le défibrage du chanvre ; de l'entreprise Derivery, de Brionne, qui utilise des huiles végétales pour produire des peintures éco-certifiées ; de la chambre d'agriculture de l'Eure et du groupement Nov&atech, qui animeront le comité technique de coordination des opérations collectives.

Sous l'égide du comité de pilotage présidé par Jean-Noël Montier, un comité technique s'est mis en place avec pour mission de définir les critères techniques de la future unité de trituration des graines de chanvre et de lin. Ces travaux préliminaires devront aboutir à un cahier des charges définissant le type de construction à envisager, ainsi que son site d'implantation… sur le canton de Beaumesnil, bien évidemment.

Amélioration de l'habitat : opération prolongée de dix-huit mois

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat ancien (OPAH) a été prolongée de dix-huit mois, jusqu'en avril 2013. Si vous souhaitez rénover un habitat ancien (c'est-à-dire ayant plus de quinze ans), des aides incitatives peuvent vous être accordées sous certaines conditions, selon que vous êtes propriétaire occupant de cet habitat, ou bien que vous souhaitez le louer.

➢ Permanences du représentant d'Habitat et Développement à la communauté de communes de Beaumesnil le troisième lundi de chaque mois ou en mairie de La Barre-en-Ouche le deuxième mercredi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

Fusion des syndicats d'eau

Le schéma départemental de coopération intercommunale d'avril 2011, dont nous parlons en page 1, proposait aussi la fusion en une seule structure d'une dizaine de syndicats d'eau desservant les communes autour de Bernay.

C'était un des objectifs de la loi du 16 décembre 2010, qui visait à réduire, en les fusionnant, le nombre de syndicats ayant le même objet, partageant la même aire géographique ou des aires contigües notamment en matière d'eau. Ce projet a lui aussi été amendé à l'unanimité par la CDCI du 12 décembre. Le texte amendé qui est repris par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2011, prévoit deux syndicats réunissant chacun cinq des syndicats existants.

Nous concernant, le syndicat d'eau de Bosc-Renoult, La Barre-en-Ouche, Thevray devra fusionner avec ceux de Broglie, Montreuil-l'Argillé, Mélicourt, St-Pierre-de-Cernières, St-Aubin-du-Thenney ; celui de Noyer-en-Ouche, Gouttières fusionnera avec ceux de Bernay est et ouest, Saint-Aubin-le-Vertueux et le syndicat de production d'eau de la Charentonne. Et il est probable que, dans un avenir proche, le captage du Bosc-Renoult sera abandonné au profit d'une alimentation en eau de La Barre-en-Ouche à partir du captage de Broglie.

Des études techniques et des financements de réalisation restent toutefois nécessaires. Affaire à suivre.

Actualité de la 3CB

Déneigement : accord avec le conseil général et les agriculteurs

Après les épisodes neigeux de l'hiver 2010-2011, le conseil général de l'Eure a revu son plan hivernal pour le déneigement. Pour les voies communales, outre l'intervention des services techniques de la 3CB, une convention a été reconduite avec trois agriculteurs du canton chargés de déneiger leur secteur géographique respectif. : MM. Jean-Baptiste Prévost, pour le secteur Ajou, Thevray, Bosc-Renoult, Le Noyer-en-Ouche ; Emile Roinsard, pour Landepereuse, Saint-Aubin-des-Hayes, Sainte-Marguerite-en-Ouche, Les Jonquerets-de-Livet ; Antoine Rivière, pour Gisay-la-Coudre, La Roussière, Saint-Pierre-du-Mesnil, La Barre-en-Ouche.

Leurs tracteurs seront équipés d'une étrave fixe fournie par la 3CB. Ils sortiront déneiger sur avis téléphonique du responsable technique de la communauté de communes et seront indemnisés par la 3CB. La réglementation n'autorise pas l'usage de ce type de matériel sur les routes départementales (RD).

Pour les départementales, le déneigement est toujours de la compétence du conseil général (agence routière de Brionne). Nos RD ne sont pas prioritaires – seule la RD 140 (La Ferrière-Bernay) est classée en priorité N3+ –, ce qui signifie qu'elles ne sont salées ou déneigées que lorsque les voies à plus fort trafic sont dégagées.

Nouveauté cette année : le conseil général met en place des conventions avec les collectivités et les agriculteurs volontaires pour le déneigement des voies départementales. Pour le canton de Beaumesnil, trois de ces conventions « déneigement » sont en cours d'agrément par le conseil général. M. Jean-Baptiste Prévost déneigera la RD 140 d'Ajou à Beaumesnil, la RD 25 de Beaumesnil à La Barre, puis la RD 35 de La Barre à Ajou ainsi que la RD 44 de Saint-Aubin-sur-Risle à son intersection avec la RD 49 (La Barre-Broglie). M. Stéphane Lemonnier déneigera la RD 833 de La Barre à Bernay, ainsi que la RD 49 de La Barre-Broglie. Enfin, la 3CB se chargera de la RD 140 de Beaumesnil à Bernay, ainsi que la RD 34 de Granchain à la RD 833.

Les contractants sont indemnisés par le conseil général à un taux horaire variable selon les heures d'intervention. Le «Top» déneigement sera donné par l'agence routière de Brionne. Les engins de déneigement seront équipés d'une étrave mobile ou d'une lame à bord caoutchouté.

Signalons enfin qu'en cas de verglas, le salage des routes départementales est exclusivement effectué par les véhicules de l'agence routière du département, dont certains utilisent cette année de la saumure au lieu du sel solide. La voirie communale est traitée dès que nécessaire par la 3CB, qui dispose d'une saleuse sur le camion MAN. Les lieux publics (places, parkings) sont salés par les communes, approvisionnées en sel par la 3CB.

Le personnel technique de la 3CB fera tout son possible avec le matériel dont il dispose pour assurer la sécurité sur les voies dont la communauté a la charge mais en cas d'enneigement exceptionnel toutes les routes du canton (184 kilomètres de voies départementales et 300 de voies communales) ne pourront, bien sûr, pas être déneigées ou salées instantanément. ■

Votre journal, votre site

La Gazette du Pays d'Ouche et le site Internet de la 3CB – **www.cc-beaumesnil.com** – sont les vôtres. Ils sont nés de la volonté d'une majorité de participants aux travaux sur le projet de territoire de disposer d'une meilleure information sur les activités se déroulant sur le territoire cantonal. De ce fait, ils vous appartiennent et c'est donc aussi à vous de les faire vivre. Si vous désirez que l'on y évoque vos activités associatives – voire professionnelles –, n'hésitez pas à nous contacter. Nous accueillerons vos suggestions avec bienveillance, comme nous l'avons fait pour tous ceux qui ont pris contact avec nous.

La Gazette du Pays d'Ouche est tirée à 3 000 exemplaires distribués par les communes dans vos boîtes aux lettres ; le site Internet reçoit, selon les saisons, entre 600 et 1 200 visites mensuelles venant de la France entière et même de l'étranger.

Mode d'emploi du site. Il propose des informations sur le canton et les dix-sept communes qui le composent.

En passant la flèche sur la carte interactive de droite, vous mettrez en surbrillance la commune de votre choix ; un clic et vous y êtes ! L'agenda vous renseigne sur les principales manifestations culturelles, sportives ou festives de la semaine.

La partie droite propose une série de liens Internet utiles. La partie centrale comprend des articles d'actualité sur la vie de votre communauté. Quatre onglets horizontaux correspondants à quatre rubriques : un clic sur l'un de ces onglets vous donne accès au menu dans la colonne de gauche.

- *Découverte* : dédiée au patrimoine et au tourisme, à la vie et aux actions de la 3CB (on y trouve également la liste des associations du canton).
- *Entreprendre* : axée sur l'économie locale, propose des adresses utiles.
- *Environnement* : consacrée aux informations pratiques, sur la déchèterie, l'assainissement, la biodiversité…
- *Vie pratique* : orientée vers la petite enfance, les écoles, les transports, la santé, les sports, etc. Et une case « tribune » vous permet de donner votre avis sur le sujet de votre choix.

Pour revenir à la page d'accueil, il suffit de cliquer dans le bandeau image, en haut de page.

Hep, taxi ! Au moment où nous mettons ce numéro de *La Gazette* en page, Marc Vampa, conseiller général du canton, nous demande de corriger une erreur publiée dans son *Agenda 2012*, qui vient d'être distribué : en page 19, rubrique « Taxis », le numéro de Normandie Taxi est erroné. Nous sommes heureux de vous communiquer le bon numéro : **06 84 09 33 96**.

Actualité de la 3CB

Les poubelles jaunes sont arrivées

2012 sera, pour les habitants du canton de Beaumesnil, l'année du passage à la collecte sélective en porte-à-porte de certains déchets recyclables. Les conteneurs collectifs à opercule jaune seront donc ôtés des points d'apport volontaire (PAV). Ne resteront dans ces lieux que les conteneurs collectifs à verre et les conteneurs à journaux.

De concert avec les communautés de communes de Rugles et de Beaumont-le-Roger, la communauté de communes de Beaumesnil a acquis des poubelles individuelles de 240 litres avec un couvercle de couleur jaune. Elles ont été distribuées dans les dix-sept communes du canton. Pour les secteurs difficilement accessibles par les bennes de collecte ou pour les maisons de ville sans jardin, les habitants recevront non pas une poubelle, mais des sacs de couleur jaune – à retirer en mairie.

Cette poubelle jaune, qui reste la propriété de la communauté de communes, est affectée gratuitement à l'habitation et placée sous la responsabilité de l'occupant (propriétaire ou locataire). Elle porte un numéro enregistré dans chaque mairie.

Ne peuvent être mis dans cette poubelle que les bouteilles plastiques – y compris les bouteilles d'huile –, les briques alimentaires, les boîtes et objets métalliques et les cartonnettes. Un autocollant apposé sur le couvercle indique tout ce qu'on peut y jeter.

Attention ! Ne pas y jeter des objets en verre, ni, bien sûr, des ordures ménagères. Des contrôles de bonne utilisation seront effectués par le personnel du Sdomode (le syndicat des ordures ménagères).

Mode d'emploi

Les règles à respecter sont simples : bien vider les récipients et, si possible, écraser les bouteilles plastiques et les boites métalliques, **mais ne pas les emboîter les unes dans les autres**.

La poubelle jaune devra être sortie toutes les deux semaines, le jour du ramassage des ordures ménagères (en se conformant au tableau de passage remis dans chaque commune). La collecte sera faite à l'aide d'une benne bi-compartimentée stockant séparément les ordures ménagères et les déchets recyclables. Ceux-ci seront triés au Sdomode, à Pont-Audemer.

Merci de bien faire l'effort de trier vos déchets. Cette action permet de récupérer les matières plastiques, les métaux (acier et aluminium), le papier et le carton, qui sont ensuite vendus à des entreprises spécialisées.

➢ **Informations complémentaires :**
Céline Laforse, chargée du secteur « environnement » à la 3CB.
02 32 44 88 80 ou environnement@cc-beaumesnil.com.

Le RAM, fréquentation en constante augmentation

Le relais d'assistantes maternelles (RAM) est ouvert depuis l'automne 2010. L'animatrice, Sophie Marc-Morin, reçoit parents et/ou assistantes, les mardis et mercredis après-midi et le samedi matin, au bureau du relais situé dans les locaux de la 3CB à Beaumesnil. Les ateliers destinés aux parents, aux enfants et aux assistantes maternelles se déroulent dans les locaux du centre de loisirs de La Barre-en-Ouche, route de L'Aigle, les mardi et mercredi matin, de 9 heures à 11h30. Et c'est totalement gratuit ! Une récente circulaire de la Caisse d'allocations familiales autorise le relais à recevoir aussi les gardes d'enfants à domicile, un métier en plein développement.

La fréquentation est en constante augmentation depuis son ouverture. Les assistantes maternelles viennent aux ateliers avec les enfants pour des activités d'éveil, des sorties, des goûters. Elles consultent également l'animatrice pour les questions administratives concernant leur profession (recherche de formation, droit et devoirs de chacun….). Les jeunes parents participent aussi aux réunions à thème ainsi qu'aux « cafés du relais » où sont abordés les sujets concernant l'éducation des enfants tels que l'alimentation, le sommeil, l'acquisition de la propreté, la rentrée à l'école maternelle…

Le relais est là pour observer et améliorer les pratiques professionnelles, développer le lien entre professionnels, parents et enfants, et pour assurer une continuité éducative. Quant aux enfants, ils ont rapidement pris leurs marques et ont du mal à repartir du RAM.

➢ Sophie Marc-Morin, 02 32 44 40 50 ou 06 45 79 50 12
ram3cb@cc-beaumesnil.com

Les résultats du collège

Le collège Jacques Daviel présente un effectif, au complet, de 22 enseignants pour un total de 225 élèves à la rentrée qui se répartissent respectivement en 3 divisions pour les 6e et les 5e, et 2 divisions pour les 4e et les 3e. Nouveauté bien accueillie cette année : une infirmière scolaire titulaire, Mme Gaëtane Grosset, partage son temps avec Broglie.

Les résultats au diplôme national du brevet (DNB) sont les suivants : 37 élèves sur 50 ont été reçus avec 20 mentions : 3 «très bien», 10 «bien» et 7 «assez bien». Rappelons que le DNB évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il fait une large part au contrôle continu (notes obtenues en 3e) et comporte trois épreuves écrites : français, mathématiques et histoire-géographie.

La rénovation de l'école de Beaumesnil

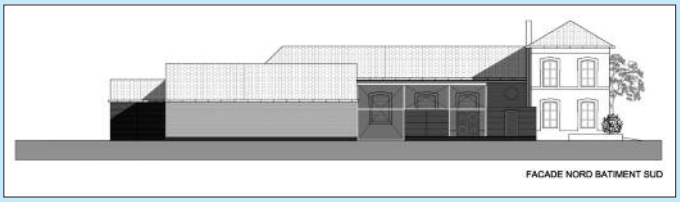

Le projet de rénovation du groupe scolaire de Beaumesnil a été revu en fonction des nouvelles normes énergétiques. La demande de subventions nécessaires à la réalisation des travaux a été transmise, pour la troisième année consécutive, aux services compétents de la préfecture et du conseil général de l'Eure. Le coût global est estimé à 1 446 432 euros TTC.

La vie associative

Ça gaze pour le moto-club barrois !

L'Association moto-club barrois (AMCB) axe principalement ses activités sur le moto-cross mais délivre aussi des licences d'enduro. Elle regroupe une centaine de licenciés et organise chaque année une ou deux courses comptant pour le championnat de Normandie.

Les week-ends sont réservés aux entraînements, qui ont lieu sur le terrain homologué de La Barre-en-Ouche, qui présente un développé de 1 800 mètres et possède de nombreux obstacles. Actuellement en construction par des bénévoles du club, un bâtiment permettra bientôt aux motards de disposer de sanitaires, de vestiaires et d'une salle de réunion. Il est financé conjointement par la mairie de La Barre et l'AMCB. Figurent au nombre des projets du moto-club : la construction d'une aire de lavage des motos avec récupération et séparation des hydrocarbures ; l'organisation de l'épreuve annuelle du Trophée de France dans lequel chaque région est représentée par une équipe constituée des meilleurs pilotes de chaque catégorie.

L'AMCB possède une école de conduite accueillant les enfants à partir de six ans et les jeunes ou les adultes qui souhaitent perfectionner leur pilotage, voire se former à la compétition. Les cours sont dispensés par trois animateurs brevetés.

En 2011, l'AMCB a enregistré des résultats plutôt brillants : après avoir été deux fois vice-championne, Justine Lemaitre est devenue championne de France et, en catégorie 85 cc, Quentin Harlot, vice-champion de Normandie.

L'AMCB participe tous les ans à la Fête de la moto de La Barre-en-Ouche et au Téléthon. Et, en 2011, une journée de solidarité a permis de récolter des fonds pour un jeune pilote gravement blessé lors du moto-cross de Thomer-la-Sôgne.

Enfin, le club n'ignore pas les contraintes environnementales : depuis deux ans, il a engagé des actions en vue de réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Elles portent, par exemple, sur la limitation du niveau sonore des motos, la rétention des débordements éventuels de carburant durant les ravitaillements, le tri sélectif lors des manifestations, etc.

En 2012, le moto-club organisera, le 1er avril, l'ouverture du championnat de Normandie et, le 16 septembre, la finale, sur un tracé de piste largement modifié en début d'année. Et il versera aux écoles de La Barre les profits d'une journée d'entraînement et de découverte pour financer une partie du voyage scolaire.

➢ **Pierre Paget : 06 03 68 69 68.**

Rando-Pays d'Ouche est partie d'un bon pied

« Comment continuer à faire de l'exercice pendant les mois de juillet et d'août ? », se sont un jour demandé certains adhérents du club de gymnastique de La Barre-en-Ouche. Réponse : « en se promenant sur les chemins du canton ». Et c'est ainsi que l'association Rando-Pays d'Ouche a vu le jour, en mai 2010.

Sitôt dit, sitôt fait, quelques randonneurs se sont donné rendez-vous certains après-midi d'été au pied des panneaux de départ des chemins cantonaux.

Au fil des conversations, pendant ces promenades, a émergé l'idée, qu'ils pourraient faire découvrir, par la marche à pied, les richesses patrimoniales à d'autres personnes et ainsi redonner vie à ces chemins oubliés. L'idée est retenue et des contacts sont pris avec la Communauté de communes du canton de Beaumesnil (3CB). Tout s'enchaîne alors.

Porteur du projet, M. Pierre Anselme, prend contact avec une autre association afin d'évaluer comment il est possible de concrétiser l'idée qui vient de naître. Prenant les choses en main, il crée, le 1er septembre 2010, le club Rando-Pays d'Ouche, affilié à la Fédération française de randonnée (FFR). Six adhérents au départ, puis une dizaine… Le bouche-à-oreille faisant son effet, le club compte aujourd'hui plus de soixante-cinq adhérents, du canton et hors canton. Un vrai succès pour son créateur !

Les randonnées ont lieu dans vingt-six communes (les dix-sept du canton de Beaumesnil et plusieurs communes limitrophes) : tous les vendredis après-midi dès 14h15 pour une boucle de 8 kilomètres environ. De septembre à juin, un dimanche matin par mois, une marche est organisée à 9 heures. Pendant les deux mois d'été, les sorties ont lieu en soirée, à 18 heures.

Les adhérents reçoivent en début de trimestre le programme des sorties. Ce programme est aussi communiqué aux maires des communes, apparemment ravis d'ouvrir leurs sentiers.

➢ **Pierre Anselme : 02 32 43 24 11**

Les résultats du Téléthon

4 448,32 euros, tel est le résultat de la générosité des habitants du canton pour le Téléthon 2011 présenté le 26 janvier dernier à la mairie de La Barre-en-Ouche par la responsable cantonale, Nicole Halbout. Sept communes, deux groupes scolaires et plusieurs associations ont œuvré pour la réussite de cette collecte. Les communes participantes : Ajou, La Barre-en-Ouche, Beaumesnil, Gisay-la-Coudre, Les Jonquerets-de-Livet, Le Noyer-en-Ouche, Saint-Aubin-des-Hayes. Les groupes scolaires : La Barre-en-Ouche, Beaumesnil ; Les associations : Amitiés et Loisirs, Moto-club barrois, Amicale des sapeurs-pompiers.

Débat sur la ligne à grande vitesse Paris-Normandie

Le débat public sur le projet de ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Normandie s'achève. C'est un enjeu important pour notre territoire. Vos élus y sont sensibilisés et certains ont pris part au débat organisé à Bernay le 6 décembre dernier. Plusieurs scénarios de trajet sont proposés par Réseau ferré de France (RFF), le gestionnaire du réseau. Celui que nous retenons est le scénario B, qui prévoit un arrêt à Bernay et une amélioration sensible du temps de parcours. La 3CB soutient le travail des Usagers de la gare de Bernay (UGB), une association qui fait un travail remarquable pour la défense de ce service public.

Il se passe toujours quelque chose… …dans notre canton

A l'attention de ceux qui prétendent qu'il ne se passe jamais rien dans notre canton… et pour les autres, voici une très brève sélection, tout à fait suggestive, des manifestations prévues jusqu'à l'été.

FÉVRIER

Samedi 18 – Mise à l'honneur de Granchain. Exposition, jusqu'au 8 mars.
Office de tourisme de Beaumesnil. 02 32 46 45 68.

MARS

Lundi 5 – Printemps des poètes : l'Enfance. Jusqu'au 18 mars.
Gouttières. 06 20 11 81 56.

AVRIL

Samedi 7 – Château de Beaumesnil.
Ouverture, jusqu'au 30 septembre. 02 32 44 40 09.
Samedi 7 – Village enchanté des automates.
Début de la saison, jusqu'au 2 octobre. Saint-Aubin-des-Hayes. 02 32 45 84 30.
Dimanche 22 – Concours de sauts d'obstacles. Beaumesnil. 06 73 29 95 63.
Dimanche 29 – 12e Fête cantonale de la randonnée.
Office de tourisme de Beaumesnil. 02 32 46 45 68.

MAI

Vendredi 18/samedi 19 – Son et lumière.
Château du Blanc-Buisson. Saint-Pierre-du-Mesnil. 02 32 46 45 68.
Dimanche 20 – Foire à tout cantonale.
Office de tourisme de Beaumesnil. 02 32 46 45 68.
Dimanche 20 – 5e Festiv'arts (gratuit). Les Jonquerets-de-Livet. 02 32 46 91 10.
Vendredi 25/samedi 26/dimanche 27 – Son et lumière.
Château du Blanc-Buisson. Saint-Pierre-du-Mesnil. 02 32 46 45 68.

JUIN

Vendredi 1er/samedi 2 – Son et lumière.
Château du Blanc-Buisson. Saint-Pierre-du-Mesnil. 02 32 46 45 68.
Dimanche 3 – Fête départementale de la peinture.
Office de tourisme de Beaumesnil. 02 32 46 45 68.
Samedi 16 juin – Apéritif spectacle concert :
Les Dames galantes à la cour du roi Soleil.
Château du Blanc-Buisson. Saint-Pierre-du-Mesnil. 02 32 46 45 68.
Samedi 30/dimanche 1er – Festival Années 60.
Office de tourisme de Beaumesnil. 02 32 46 45 68.

Un minibus de toutes les couleurs…

Il est arrivé le nouveau minibus ! Samedi 7 janvier, le président de la 3CB, en présence d'élus et des annonceurs, a baptisé le Renault Trafic neuf places flambant neuf livré par la société Infocom. Il remplace l'ancien minibus Peugeot de 1994 arrivé au bout de sa route. La vente des espaces publicitaires à des commerçants, artisans et entreprises locales a permis de réduire le coût de la mise à disposition de ce véhicule. La communauté de communes les en remercie bien vivement. Ce minibus très coloré, qu'on remarquera inévitablement, va sillonner les routes du canton et même bien au-delà. En effet, il va être utilisé par le personnel du centre de loisirs pour le transport des enfants, y compris pour les déplacements en période de vacances scolaires, par les équipes du club de handball barrois qui se déplacent dans toute la Normandie pour leurs compétitions et, enfin, lors des transports occasionnels de collégiens.

Les annonceurs publicitaires

3 CB (communauté de communes).....Beaumesnil.
Allo-Christine, Mme Orange .....La Barre-en-Ouche.
Ambulances Fortin .....La Barre-en-Ouche.
Auto-école B. Fortin .....La Barre-en-Ouche.
Bance Matériaux .....Beaumesnil.
Boulangerie B. Borget .....La Barre-en-Ouche.
Buro +, Mme Ernest.....Bernay.
Carbo-Flex, Mme Soenen .....Bernay.
Carrefour Market, M. Clouard .....Bernay.
Ebénisterie D. Brionne .....Epinay.
Esthétique Lynn Beauté.....La Barre-en-Ouche.
Euro-couverture M. Rombaut .....Epinay.
Garage Daniel .....La Barre-en-Ouche.
Garage Branchu .....Beaumesnil.
Les Fruits Rouges, M. Prévost, ...Ajou.
Maçonnerie Michel Mahé .....Beaumesnil.
Peintre D. Falcomer .....La Barre-en-Ouche.
Plomberie-chauffage, B. Champagne ....Beaumesnil.
Sébastien Linan Prestation .....Sainte-Marguerite-en-Ouche.

Et bientôt…

Une bibliothèque à La Barre

La construction d'une bibliothèque municipale entreprise à La Barre-en-Ouche, place de la Mairie, dans l'immeuble qui abritait naguère la maison de la presse, devrait être achevée fin mars. Son coût global est de 215 000 euros (auxquels il faut ajouter le mobilier spécialisé et l'aménagement intérieur), financés par le département de l'Eure, l'Etat (direction régionale de l'action culturelle), la commune et un important don privé.
Cette bibliothèque sera accessible au public, au moins deux jours par semaine, dès le printemps prochain. Un comité de lecture sera installé et il est d'ores et déjà fait appel aux bénévoles qui voudraient en faire partie (s'adresser à la mairie).

Festival Années 60

Samedi 30 juin et dimanche 1er juillet, l'office de tourisme cantonal a décidé de proposer un Festival Années 60 organisé avec le soutien de la 3CB, de la mairie de Beaumesnil, des commerçants et producteurs locaux, des écoles du canton, ainsi que de bénévoles de la région. Sont annoncés : un concert du groupe Les Yéyés, la projection des *Demoiselles de Rochefort*, des voitures d'époque, des Solex, des danses, de la musique, des disques vinyle, un marché aux couleurs…
En un mot, un programme alléchant !
➢ **02 32 46 45 68 ou tourismebeaumesnil@free.fr**

Le coin de l'internaute

On vous l'avait annoncé. Ça y est : les abonnés du Noyer-en-Ouche peuvent désormais disposer de l'ADSL ! Et avec des débits allant jusqu'à 20/21 mégas pour les plus chanceux ! Le nouveau répartiteur est entré en service le 5 janvier – avec un mois de retard sur les prévisions –, mais les soixante-deux abonnés qui devaient jusqu'alors se contenter du bas débit, vont enfin pouvoir surfer à grande vitesse. Les inscriptions auprès des opérateurs ont démarré aussitôt. A la date du 16 janvier, une bonne trentaine de raccordements étaient déjà en cours ! Mais seuls les abonnés raccordés au répartiteur de La Ferrière-sur-Risle sont concernés. Ceux qui le sont au répartiteur de Beaumesnil (numéros commençant par 02 32 4.) devront faire part d'encore un peu de patience, la montée en débit ne devant intervenir qu'au cours du premier semestre 2012. On l'attendait depuis septembre… 2005.
Tout vient à point pour qui sait attendre ! Mais c'est long…

Cérémonie des vœux

Satisfactions et inquiétudes…

Vendredi 27 janvier, à la salle des fêtes de Beaumesnil, Jean-Noël Montier, président de la communauté de communes (3CB), a présenté ses vœux aux personnalités, élus, personnels communautaires et membres des associations cantonales. Comme il se doit, il a évoqué toutes les actions réalisées par la 3CB en 2011. *La Gazette du Pays d'Ouche* leur consacrant des articles, nous nous contenterons de les énumérer ici.

Tout d'abord, la grosse inquiétude que constituait le projet préfectoral de fusion des communautés de communes des cantons de Beaumesnil et de Broglie : l'action des élus s'étant révélée efficace, cette fusion n'aura pas lieu *(page 1)*. Retenons, parmi les autres opérations importantes : l'assainissement non collectif *(page 2)*, le projet de développement d'une filière chanvre *(page 3)*, le regroupement des syndicats d'eau *(page 3)*, l'accord avec le conseil général sur le déneigement *(page 4)*, la collecte sélective des déchets ménagers *(page 5)*, etc.

En 2012, le programme s'annonce tout aussi chargé avec, notamment, le chantier de rénovation de l'école Beaumesnil, l'acquisition d'un terrain en vue de l'installation d'une unité de trituration pour la filière chanvre, la continuité des actions entreprises dans le cadre du projet de territoire, etc.

Et tout cela dans un contexte plutôt morose, pour ne pas dire inquiétant, avec les nouvelles contraintes imposées par le schéma de cohérence territoriale du Pays Risle-Charentonne, qui risquent d'entraver durablement le développement des communes rurales. Et sans doute aussi la nécessité de contracter des emprunts relais en attendant les subventions prévues pour les travaux de rénovation de l'école ou la filière chanvre.

Cette cérémonie était aussi dédiée à Martine Chausserie-Laprée, secrétaire générale de la 3CB, qui a travaillé au service du canton pendant quarante et un ans et va désormais connaître une nouvelle vie, l'heure de la retraite ayant sonné *(lire-ci-dessous)*.

Martine, la mémoire du canton

Martine Chausserie-Laprée a effectué toute sa carrière au service de ce canton. Entrée en novembre 1970, à l'âge de dix-huit ans, au Sivom (syndicat intercommunal à vocations multiples) du canton de Beaumesnil, elle y a gravi tous les échelons qui l'on menée jusqu'au grade d'attaché principal en janvier 2007. Ayant ainsi participé pendant quarante et un ans à l'évolution de la vie cantonale, elle peut donc être considérée comme la mémoire vivante du territoire où elle a vu le jour, le 3 février 1952, à Saint-Aubin-le-Guichard, deuxième des six filles de la famille Delobel.

Elle a été engagée par Marcel Dubois, alors président du Sivom, maire de Thevray et conseiller général. A la première réunion dont elle assure le secrétariat – le 24 décembre 1970 ! –, une importante décision est votée : la construction du collège de La Barre-en-Ouche, inauguré en 1978. En 1974, est lancée une étude sur la création d'installations sportives à proximité du collège, qui sont mises en service… en 1988.

Entre temps, en avril 1977, Jacques Prévost, maire d'Ajou, est élu président du Sivom. Philippe Pernel, maire des Jonquerets-de-Livet, lui succède en juin 1979. Cette année-là, la décision est prise de construire des locaux administratifs pour le Sivom. Le vote intervient en janvier 1983. Et l'inauguration des locaux regroupant le Sivom et la perception a lieu en novembre 1984.

En avril 1989, Jacques Prévost retrouve la présidence du Sivom. Puis, en 1993, le Sivom est transformé en communauté de communes, à compter du 1er janvier 1994 ; il prend le nom de Communauté de communes du canton de Beaumesnil (3CB) et s'installe dans les bureaux laissés vacants par le Sivom. Le 22 février 1994, Jacques Prévost en est élu président.

Les élus et le personnel de la 3CB, et Martine en particulier, vont alors avoir à traiter plusieurs dossiers complexes. En 1994, la création de la Maison du tourisme du Pays d'Ouche, à Beaumesnil ; l'achat, à La Barre-en-Ouche, d'un terrain pour y établir une zone artisanale. En 1995, l'acquisition, à Ajou, de l'usine Zyguel, afin de sauver une trentaine d'emplois, puis, après la fermeture de l'entreprise, la location des locaux à Carré royal et, enfin, leur vente aux Cotonnades de Mathilde, en 2007.

Jacques Prévost ayant démissionné en 1996 pour raisons de santé, Gilbert Cloarec, maire de Landepéreuse est élu président de la 3CB et réélu en 2001. Puis un nouveau gros dossier est mis à l'étude en 2003 : la construction d'un groupe scolaire à Landepéreuse ; la décision est votée fin 2004. Et, le 1er janvier 2005, la vocation scolaire est transférée à la 3CB par les dix-sept communes du canton. Le groupe scolaire « La clé des champs » est inauguré en janvier 2008. En 2006, profitant de la fermeture de la perception, la 3CB peut agrandir ses locaux.

Elu président de la 3CB en avril 2008, Jean-Noël Montier est le cinquième président que Martine Chausserie-Laprée a connu au cours de sa carrière. Il est, bien sûr, impossible de compter tous les élus avec lesquels elle a travaillé. Ni, non plus, les salariés, qu'elle représentait comme élue au Comité technique paritaire (CTP) du Centre de gestion (CDG) des personnels territoriaux de l'Eure.

Martine va désormais disposer de beaucoup plus de temps à consacrer à sa famille : sa mère, son mari et sa fille, Jeanne.

La Gazette du pays d'Ouche

Journal d'information de la communauté de communes du canton de Beaumesnil.

3CB - 44, rue du Château - **27410 Beaumesnil** - ☎ 02 32 44 40 50 - 🖷 02 32 46 32 93

bureau@cc-beaumesnil.com / projetdeterritoire@cc-beaumesnil.com

Directeur de la publication : **Jean-Noël Montier**, président de la 3CB.

Responsable du pôle communication : **Daniel Kiffer**, vice-président de la 3CB.

Rédacteur en chef de La Gazette du pays d'Ouche : **Jean-Claude Rouy**.

Monsieur Internet cantonal : **Alain Viala**.

Montage & impression : **Imprimerie IMPACT** - 27170 BEAUMONT-LE-ROGER

☎ 02 32 46 18 09 - info@impact-imprimerie.com

Distribution : aux bons soins des dix-sept communes du canton de Beaumesnil.

Imprimerie IMPACT - 27170 BEAUMONT LE ROGER - 02 32 46 18 09